

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

COVID-19 : prolongation des contrats de collaborateurs engagés au sein de l'INASTI dans le cadre de la crise du coronavirus

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le prolongement des contrats de certains collaborateurs engagés au sein de l'INASTI dans le cadre de la crise du coronavirus.

Plus concrètement, il s'agit du prolongement de la convention premier emploi de 21 équivalents temps-plein (ETP) qui sont déjà en fonction, et du recrutement - déjà en cours - de 32 ETP.

Parallèlement, un monitoring budgétaire sera effectué en septembre 2021 afin de vérifier si l'enveloppe octroyée par le Conseil des ministres du 26 février 2021 s'avère suffisante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be